

Conseil Municipal - Centre de Long Séjour de Bellevaux - Désignation d'un représentant de la Ville à la Conférence Sanitaire de Secteur

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. le Directeur du Centre de Long Séjour de Bellevaux nous informe qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville au sein de la Conférence Sanitaire de Secteur.

En effet, la loi du 18 janvier 1994, relative à la santé publique et à la protection sociale, a prévu que le maire de la commune d'accueil d'un établissement de long séjour, ou son représentant, était membre de droit de cette structure.

Je vous précise que la Conférence Sanitaire de Secteur est consultée sur l'élaboration et la révision de la carte sanitaire et du schéma régional d'organisation sanitaire ; elle est également chargée de promouvoir la coopération entre les établissements du secteur.

Je vous propose de désigner M. Jean-Pierre HIRSCH, Adjoint, pour être le représentant de la Ville au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.